

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue en visioconférence, le 3 mai 2021 à 19h30.

Sont présents : madame Odile Blais et messieurs les conseillers Guy Boivin, Martin Boulet, Rémi Fontaine, Gaston Lessard et Christian Nadeau formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présent : Jacquelin Fraser, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2021-05-01 1. Ouverture de la séance**

Monsieur Alain Talbot, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h45.

**2. Période de questions sur le fonctionnement**

Pendant la période de la COVID, puisque les citoyens ne peuvent assister à la réunion du conseil municipal, ceux-ci sont invités à envoyer leurs questions au conseil municipal par courriel au bureau municipal ou encore sur la page Facebook de la Municipalité. Les questions qui seront envoyés après 12h la journée de la séance, compte-tenu du délai restreint, risquent de ne pas être apportés à temps au conseil municipal.

**2021-05-02 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin et appuyé par madame Odile Blais et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

À l'unanimité.

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions sur le fonctionnement
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Adoption de la résolution de la séance du 6 avril 2021
  - 4.1 Adoption de la résolution de la séance du 19 avril 2021
  - 4.2 Adoption de la résolution de la séance du 27 avril 2021
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
  - a) Covid-19 (aux députés, villes, municipalités et MRC)
7. Administratif
  - a) Fonctionnement et activités de la municipalité en fonction des décrets de la COVID-19
    - I. Réunion du conseil municipal
    - II. Ouverture du bureau municipal à la population
  - b) Financement temporaire
  - c) Démission d'un conseiller municipal
  - d) Embauche d'un(e) adjoint(e) à la direction
  - e) Recommandations du Conseil Consultatif de l'Urbanisme (CCU)
  - f) Projet d'exploitation touristique
  - g) Modification au règlement sur la gestion contractuelle
  - h) Entente inter municipale avec Sainte-Euphémie-sur-la-Rivière-du-Sud
8. Incendie
  - a) Résolution pour les flashes verts
  - b) Nouveau pompier
  - c) Plan d'urgence
  - d) Suivi avec St-Juste
  - e) Pratiques
  - f) Adresse d'un préventionniste

9. Voirie
  - a) Suivi des travaux de voirie
  - b) Travaux Route Sirois et rang 5
  - c) Entrée charretière
10. Eau potable
  - a) Valves brisées
  - b) Offre de service
  - c) Drainage
11. Eaux usées
  - a) Mesure des boues (mai)
12. Loisirs
  - a) Terrain de jeux
  - b) Parc des Petites Bottines vs Jambette
  - c) Bois à donner au terrain des loisirs
  - d) Formation en VTT
  - e) Skate parc
13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
  - a) Première rencontre du « Comité de Vitalisation »
14. Résolutions diverses
  - a) Adhésion au Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny
  - b) Commandite école secondaire
  - c) Plainte
15. Varia ouvert
  - a) Numérisation
  - b) Service « Ramassage des grosses vidanges » au garage municipal
16. Période de questions
17. Levée de la séance

**2021-05-03 ADOPTION DE LA RÉOLUTION DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2021**

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal de la session ordinaire du 6 avril 2021.

À l'unanimité.

**2021-05-03.1 ADOPTION DE LA RÉOLUTION DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 2021**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal de la session extraordinaire du 19 avril 2021.

À l'unanimité.

**2021-05-03.2 ADOPTION DE LA RÉOLUTION DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2021**

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal de la session extraordinaire du 27 avril 2021.

À l'unanimité.

**2021-05-04 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des chèques portant les numéros C2100118 à C2100156, P2100005 à P2100006 et L2100007 à L2100008 inclusivement a été détaillée devant l'assistance, il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par madame Odile Blais et résolu que le paiement de ces comptes au montant de 210 268.95\$ soit autorisé.

À l'unanimité.

Je, Jacquelin Fraser, directeur général et secrétaire trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2021-02-03.

  
Jacquelin Fraser

## 6. Correspondance

### a) Covid-19 (aux députés, villes, municipalités et MRC)

## 7. Administratif

### a) Fonctionnement et activités de la municipalité en fonction des décrets de la COVID-19

#### I. Réunion du conseil municipal

Monsieur Jacquelin Fraser confirme sur Zoom que les réunions pourront avoir lieu dorénavant au complexe municipal en présence des élus cependant toujours à huis clos et tout en respectant les mesures d'hygiène.

#### II. Ouverture du bureau municipal à la population

Il est convenu de continuer de rencontrer les citoyens sur rendez-vous seulement. Le bureau reste fermé à la population.

## 2021-05-05 FINANCEMENT TEMPORAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 1093 du code municipal, la Municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2021-03 décrétant une dépense de 2 785 116\$ et un emprunt de 2 785 116\$ pour les travaux de réfection de la route Sirois et du 5<sup>ème</sup> rang;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a reçu une confirmation de financement de 2 506 604\$ du Ministère des Transports du Québec pour les travaux de réfection de la route Sirois et du 5<sup>ème</sup> rang;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser Jacquelin Fraser directeur général et secrétaire-trésorier à faire les démarches auprès de la Caisse Desjardins de Montmagny pour discuter l'entente pour le financement temporaire. Que monsieur Alain Talbot, maire et monsieur Jacquelin Fraser, directeur général et trésorier secrétaire sont les personnes autorisées à signer le contrat de prêt. À l'unanimité.

### c) Démission d'un conseiller

Le Directeur général rédigera une lettre de remerciement pour les bons services rendus à monsieur Rémi Fontaine.

### d) Embauche d'un(e) adjoint(e) à la direction

Le comité d'embauche rencontrera les candidats. Suivi à la prochaine réunion.

### e) Recommandations du Conseil Consultatif de l'Urbanisme (CCU)

#### 2021-05-06 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 375 4<sup>e</sup> AVENUE

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'installation d'une piscine hors terre à une distance d'un mètre cinquante (1,5m) de la ligne de lot latérale et un mètre trente (1,3m) de la ligne de lot arrière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5.30.2 du règlement de zonage no 02-90 exige qu'un espace minimal de deux mètres (2m) soit laissé libre entre toute piscine extérieure, y compris toute structure y donnant accès, et les lignes latérales ou arrière du terrain sur lequel est implantée ou installée;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les propriétaires c'est le seul endroit où la topographie du terrain permet l'installation de leur piscine;

**CONSIDÉRANT QUE** le voisin accepte que la piscine soit installée à cet endroit et qu'il l'a indiqué par écrit;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis a été publié à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu :

- **D'accorder** la demande de dérogation mineure présentée par les propriétaires du 375 4<sup>ème</sup> Avenue qui vise à régulariser l'installation en cours d'une piscine hors-terre à une distance d'un mètre cinquante (1,5m) de la ligne de lot latérale et à un mètre trente (1,3m) de la ligne de lot arrière;
- **D'accorder** que cette demande soit effective pour la même durée que la durée de vie utile de la piscine, soit entre 8 et 10 ans;

À l'unanimité.

#### **2021-05-07 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 641 RANG 1**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'une construction d'une résidence secondaire d'une hauteur de 4,57 mètres, à moins de 150 mètres d'un chemin public (rang 1) et ayant une largeur de 4,27 mètres (14'), une profondeur de 5,18 mètres (17') ainsi qu'une superficie de plancher de 22 mètres carrés (238 pi<sup>2</sup>);

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage no 02-90, article 5.2.3, stipule que tout bâtiment résidentiel situé à moins de 150 mètres d'un chemin public doit avoir une superficie minimale de 40 mètres carrés (430 pi<sup>2</sup>) ainsi qu'une façade et une profondeur minimale de 6 mètres (19,6'). De plus, dans cette zone, la hauteur minimale d'un bâtiment principal est de 5 mètres (16,4');

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis a été publié à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu :

- **D'accorder** une dérogation mineure pour la construction d'une résidence secondaire d'une hauteur de 4,57 mètres, à moins de 150 mètres d'un chemin public (rang 1) et ayant une largeur de 4,27 mètres (14'), une profondeur de 5,18 mètres (17') ainsi qu'une superficie de plancher de 22 mètres carrés (238 pi<sup>2</sup>), et ce, **conditionnellement** à ce que :

- le propriétaire fasse faire une étude de sol dans un délai d'un an;
- que les installations sanitaires adéquates soient installées;

À l'unanimité.

#### **2021-05-08 PROJET DE LOTISSEMENT DE LA MONTÉE 920, ROUTE 216 EN 10 LOTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de création de dix (10) nouveaux lots;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'effectue aucun entretien de ce chemin privé (lot 6 427 078) ni en été ni en hiver;

**CONSIDÉRANT QUE** la largeur minimale de ce chemin devra toujours être d'au moins dix mètres (10m);

**CONSIDÉRANT QUE** les futurs acquéreurs de ces lots devront obligatoirement obtenir une servitude de passage notarié de propriétaire qui borne la Route 216 (Émilien Caron – lot 5 762 322) et une servitude de passage sur la rue projetée (6 427 078);

**CONSIDÉRANT QU'UNE** bande de protection riveraine de 10 ou 15 mètres calculée à partir de la ligne des hautes eaux doit être respectée en tout temps pour les lots bornant le lac Jally;

**CONSIDÉRANT QUE** les futurs acquéreurs de ces lots devront respecter le règlement relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis a été publié à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu :

- **D'accepter** la demande de lotissement de la montée 920 et ce, **conditionnellement** à ce que :

- cette rue projetée (cul-de-sac) comprenne une aire (carrefour) qui permet aux véhicules d'urgence de faire demi-tour, en référence à l'article 3.2.5.6 du code de construction ci-joint, que la Municipalité recommande fortement au propriétaire de se conformer;

## **2021-05-09 AVIS DE MOTION ANNONCANT UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-90**

Je soussigné, Guy Boivin, conseiller donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à modifier le *Règlement de Zonage 02-90* relativement à la zone RbM.4 située approximativement sur la route 216 versant sud-est près de l'intersection avec la 19<sup>ème</sup> Rue.

Plus précisément, ce règlement aura notamment pour objet :

- **D'ajouter** l'usage « Hébergement et restauration » à la zone RbM.4.

## **2021-05-10 AVIS DE MOTION DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-03 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Je soussigné, Guy Boivin, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à modifier le *Règlement 2019-03 sur la gestion contractuelle*, qui favorise les biens et services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Cela concerne la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique. Cette obligation est pour une période de 3 ans, soit du 25 juin 2021 au 25 juin 2024.

### **h) Entente inter municipale avec Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud**

Selon l'entente, mettre fin après 30 jours ouvrables. Date de fin : 31 mai 2021.

### **8. Incendie**

#### **a) Résolution pour les flashes verts**

Rien n'est encore décidé pour l'instant. Remis ultérieurement.

#### **b) Nouveau pompier**

Il s'agit d'un nouveau résident de St-Paul, c'est avantageux pour le service Incendie car il est déjà formé à 90%.

#### **e) Plan d'urgence**

#### **d) Suivi avec St-Juste**

Un nouveau poste a été créé comme Ressource administrative en incendie pour les municipalités de Lac-Frontière, Notre-Dame-du-Rosaire, Ste-Apolline-de-Patton, Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Ste-Lucie-de-Beaugard, Saint-Fabien-de-Panet, St-Just-de-Bretenières et St-Paul-de-Montminy. Le poste est actuellement affiché à l'interne à tous les pompiers de la MRC de Montmagny.

**e) Pratiques**

Les pratiques des pompiers continuent tout en respectant les consignes sanitaires.

**f) Adresse d'un préventionniste.**

Des démarches seront entreprises afin de communiquer avec le préventionniste de la ville de Montmagny.

**9. Voirie**

**a) Suivi des travaux de voirie**

Il y a discussion sur les différents travaux d'entrepris.

**b) Travaux route Sirois et du Rang 5**

On fait un suivi des travaux qui sont en cours sur la route Sirois et Rang 5.

**c) Entrée charretière**

Après discussion et vérification auprès notre conseiller juridique, l'entrée charretière appartient au propriétaire du terrain.

Rang 3: premier à niveler.

**10. Eau potable**

**a) Valves brisées**

Chez Picard, c'est à suivre avec le responsable des travaux publics

**b) Offre de service**

Nous n'avons reçu qu'une seule offre de service pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées.

**c) Drainage**

Le drainage du réseau d'aqueduc sera fait autour de la mi-mai.

**11. Eaux usées**

**a) Mesure des boues (en mai)**

Il est entendu que le Responsable des travaux publics et le technicien pour le traitement de l'eau accompagneront l'entreprise pour mesurer les boues du système des eaux usées.

**12. Loisirs**

**a) Terrain de jeux**

Pour le moment aucune décision n'a été prise à savoir s'il y aura des activités de Camps de jour à Saint-Paul-de-Montminy. Pour l'embauche du personnel du camp de jour, nous avons reçus 6 candidatures pour le poste d'animateur. En considérant le nombre de places disponibles au Camelot et des mesures sanitaires à respecter nous avons trois (3) poste de disponible, et il pourrait s'en ajouter un quatrième selon les besoins.

Pour les terrains de jeux monsieur Christian Nadeau explique les informations du fonctionnement des inscriptions en ligne.

**b) Parc des Petites Bottines vs Jambette**

Les installations finales des équipements de Jambette et de l'aménagement du terrain seront faites d'ici la fin mai.

**c) Bois à donner au terrain des loisirs**

La Municipalité a placé une annonce faite sur Facebook dans le but de donner le bois qui a été coupé sur le terrain des loisirs. Il est important de préciser que le citoyen qui veut ramasser le bois, doit tout ramasser ce qu'il y a. Si le lot vous intéresse communiquer au bureau municipal.

**d) Formation en VTT**

Le club de VTT a besoin d'utiliser le Camelot pour donner une formation a ses membres. Monsieur le conseiller Guy Boivin, membre du comité sera sur place et pourra ainsi s'assurer du respect des normes sanitaires.

**a) Skate parc**

Démarches ont été entreprises afin de construire un skate parc au terrain des loisirs.

### **13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité**

#### **a) Première rencontre du « Comité de Vitalisation »**

Le comité formé de 2 agents de développement, 5 maires, la préfète, le DG de la MRC et 1 représentant AMH.

Une première réunion se fera en Zoom, le mercredi 5 mai, en après-midi. Lien à envoyer à messieurs Alain Talbot, Guy Boivin et Martin Boulet ainsi qu'à madame Odile Blais.

#### **b) Pochette « Accueil des nouveaux arrivants »**

En attente.

#### **c) Comité de développement**

À la suite de la réunion du Comité de Vitalisation des démarches seront entreprises pour la création du Comité de développement de Saint-Paul-de-Montminy.

### **14. Résolutions diverses**

#### **2021-05-11 Adhésion au Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny**

Il est proposé par madame Odile Blais et appuyé par monsieur Christian Nadeau d'adhérer au Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny.

À l'unanimité.

#### **2021-05-12 Commandite école secondaire**

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Gaston Lessard que le montant versé soit le même que l'an passé soit: \$50/jeune. Maximum \$200;

À l'unanimité.

#### **c) Plainte(s)**

Une plainte a été reçue au sujet de pigeons qui prendraient la place de petits oiseaux dans une mangeoire. La responsabilité en revient à la plaignante.

### **15. Varia ouvert**

#### **a) Numérisation**

Il y a un numériseur d'installer au bureau et en voie de l'achat d'un autre.

#### **b) Service « Ramassage des grosses vidanges » au garage municipal**

Ouverture le 8 mai 2021 : mercredi de 15h00 à 19h00 et samedi de 8h00 à midi

#### **c) Local Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny**

OK pour offrir un local au Complexe Municipal tout en respectant les consignes sanitaires.

### **16. Période de questions**

#### **2021-01-13 17. Levée de la séance**

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par madame Odile Blais et résolu de déclarer la réunion terminée à 22h35.

À l'unanimité

  
Alain Talbot, Maire

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sein de l'article 142(2) du Code municipal.

  
Jacquelin Fraser, secrétaire-trésorier

Je, Jacquelin Fraser, directeur général et secrétaire trésorier, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 3 mai 2021.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 7 juin 2021.

## Liste des chèques présentés le 04 mai 2020

#	Date	Montant	Nom	Description
C2100118	2021-04-16	37 695,37 \$	Ferme du 5e Rang	Déneigement des rangs et rues
C2100119	2021-04-22	41 895,34 \$	MRC de Montmagny	Quote-part
C2100120	2021-04-22	621,89 \$	Marché Asselin et Fils inc.	Diésel camion et tracteur
C2100121	2021-04-22	299,90 \$	Petite Caisse	Timbres, avis public, remboursement d'achat
C2100122	2021-04-22	25,00 \$	Pharmacie Albert Falardeau	Kelly-Ann Pelletier
00123	2021-04-22	121,19 \$	Vidéotron s.e.n.c.	Ligne téléphonique
C2100124	2021-04-22	28 303,66 \$	MRC de Bellechasse	Quote-part vidange et recyclage
C2100125	2021-04-30	0,54 \$	Hydro-Québec	Lumières de rue
C2100126	2021-04-30	844,75 \$	Fédération Québécoise des Municipalités	Renouvellement assurance accident pompier
C2100127	2021-04-30	741,70 \$	Télus	Eau, garage, complexe, camelot
C2100128	2021-04-30	256,00 \$	MRC de Montmagny	Vidanges de fosses septiques d'urgence
C2100129	2021-04-30	286,26 \$	Bureautique Côte-Sud	Enveloppes, contrat photocopieur, ruban pour étiquetteuse
C2100130	2021-04-30	1 284,26 \$	Coop Avantis (Quincaillerie)	ABR vit coupe fine, chaîne,asphalte froid,pompe jet berkeley,huile à chaîne, collier serrage, coude,adaptateur, filtre air moteur
C2100131	2021-04-30	883,65 \$	Pétrole Montmagny inc.	Huile de chauffage
C2100132	2021-04-30	235,70 \$	Journal L'Oie Blanche	Publication
C2100133	2021-04-30	765,72 \$	Novicom Technologies inc.	programmation des fréquences de radio
C2100134	2021-04-30	125,30 \$	NAPA GGM (Armagh)	Douille, grasse, coton t-shirt
C2100135	2021-04-30	12 774,91 \$	Tremblay Bois Mignault Lemay	d'expropriation,projet de collecte et d'assainissement des
C2100136	2021-04-30	266,74 \$	Ministre des Finances du Québec	Loyer du 1 juin au 31 mai 2022 lot 45 et 46
C2100137	2021-04-30	98,31 \$	Publicité Plastique Blais LTÉE	ABS blanc avec trou, décalque lettré
C2100138	2021-04-30	1 341,90 \$	Les Habitations du Buton inc.	Supplément au loyer
C2100139	2021-04-30	180,00 \$	Municipalité de N.D. du Rosaire	Entraide incendie
C2100140	2021-04-30	657,07 \$	Pyro Sécur	recharge d'extincteur
C2100141	2021-04-30	79,10 \$	Kenqorth Québec inc.	Solenoid pour activer les chaînes onspot du camion 210
00142	2021-04-30	170,00 \$	APSAM	Formation espaces clos
C2100143	2021-04-30	2 839,75 \$	Chemco inc.	Chemfloc ferrique
C2100144	2021-04-30	463,93 \$	CWA Mécanique de Procédé	Trouble de démarrage sur surpression aux étangs
C2100145	2021-04-30	617,42 \$	Cauca Expert en Appels D'Urgences	Service incendie
C2100146	2021-04-30	27,31 \$	6temti inc.	Support a distance
C2100147	2021-05-03	103,29 \$	Coop Aeventis (Quincaillerie)	Patte de table, Chargeur, Rondelle plate, boulons, écrous
C2100148	2021-05-03	37,80 \$	NAPA GGM (Armagh)	Tube
C2100149	2021-05-03	1 980,77 \$	Centre D'Entraide Familiale	Service de garde 2020
C2100150	2021-05-03	456,17 \$	Erofins Environex	Eau potable, eaux usées
C2100151	2021-05-03	3382,86 \$	6temti inc.	Achat d'un scanner et d'un commutateur
C2100152	2021-05-03	52,00 \$	Centre intégré de Santé et de Services Sociaux Chaudière-Appalaches	Vaccination
C2100153	2021-05-03	22 454,80 \$	Équipements Récréatifs Jambette inc.	Installation de jeux
C2100154	2021-05-03	126,66 \$	Chambre de Commerce & D'Industrie de la MRC de Montmagny	Adhésion municipal 2021-2022
C2100155	2021-05-03	5 557,11 \$	Les Entreprises G.J.M. Coulombe inc.	Déneigement rang Rolette Ouest
C2100156	2021-05-03	37 695,37 \$	Ferme du 5e Rang	Déneigement des rangs et rues
P2100005	2021-05-03	32,77 \$	Aréo-Feu	Gaz de Calibration
P2100006	2021-05-03	946,68 \$	Régie Incendie Bellechasse-sud	Entraide incendie
P2100007	2021-04-13	1 741,46 \$	Agence du Revenu Du Canada	DAS
100008	2021-04-13	5 181,40 \$	Ministre du Revenu du Québec	DAS
<b>TOTAL</b>		<b>210 268,95 \$</b>		